



obligation de suivre la demande du client ?

Par **wonderliza**, le **01/06/2012** à **12:04**

bonjour

le client demande à ce que je sois présente à une réunion située à 400km de mon lieu habituel de travail, et nous demande d'avoir pris connaissance des dossiers avant la réunion. Pour cela, ça implique 2 choses :

- que je bosse ce week end de chez moi pour étudier les dossiers
- que je me lève à 5h du matin pour être sur le lieu de réunion en temps et en heure (avec à priori un retour sur paris vers 20h30)

j'ai précisé à mon employeur que je refusais de le faire sans compensation.
Je suis sous Syntec, contrat cadre classique.

L'employeur peut-t-il m'obliger à faire ce qu'exige le client ?
merci d'avance

Par **P.M.**, le **02/06/2012** à **17:55**

Bonjour,

L'employeur peut exercer son pouvoir de direction dans les limites du Droit du Travail...